

Procès-Verbal des délibérations

SEANCE DU 19 JUILLET 2018



L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LUCAY LE MALE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Date de convocation : 13/07/2018

PRÉSENTS : M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. François LEGER, M. Stéphane LANDUREAU, Mme Christiane LEBERT, Mme Bridget BOARD, M. James CHERBONNIER, Mme Sandra COUTANT, M. Marcel DECOURTIEUX, Mme Brigitte HUGUENEY, M. Jean-Marc MARCHAIS, M. Dominique MOULINS, Mme Christiane QUINTIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Frédéric PIGEROULET, Mme Fabienne THIBAUT (procuration donnée à M. Jean-Marc MARCHAIS).

Secrétaire de séance : Mme Christiane LEBERT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 04 juin 2018.

Ordre du jour – séance du 19 juillet 2018 :

- ✓ Diagnostic réseaux assainissement – choix de l'entreprise
- ✓ Dossiers demande subventions auprès du Département
- ✓ Durée amortissement matériel assainissement
- ✓ Subvention pour voyage scolaire 2018/2019
- ✓ Acquisition parcelles de terre
- ✓ CCEV – Avis à donner pour adhésion au Syndicat de la Vallée du Renon dans le cadre de sa compétence GEMAPI
- ✓ Acquisition de matériel pour cabinet dentaire
- ✓ Contrat de crédit-bail pour location-vente des équipements du cabinet dentaire
- ✓ Décision sur contrat de travail
- ✓ Questions diverses

Points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour :

- ➡ Demande de Subvention FISAC pour hôtel restaurant « le Cheval Blanc » et demande à la CCI de préparer le dossier de présentation pour demande subvention.
- ➡ Location d'un logement à un particulier pour le mettre à la disposition du dentiste M. BAESCU, gratuitement.
- ➡ Eclairage public Chemin des Vignes – devis CITEOS pour 14 257 € HT
- ➡ Subvention de 100 € à l'amicale des sapeurs-pompiers

N° 01/07/2018 - Schéma directeur d'assainissement.

Reçu en
Préfecture le
30/07/2018

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation de bureaux d'études a été lancée pour l'étude d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de LUCAY LE MALE.

Puis il donne le résultat de la consultation :

- Cabinet MERLIN : 58 986 HT
- SAFEGE Ingénieurs Conseils : 62 566.40 € HT
- Utilities Performance : 64 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient le Cabinet Marc MERLIN - 810 rue Léonard De Vinci - 45400 SEMOY, pour la réalisation de l'étude d'un schéma directeur d'assainissement, selon un montant de 58 986 € HT.

N° 02/07/2018 - Restauration de registres d'Etat Civil – demande subvention auprès du Département de l'Indre.

Reçu en
Préfecture le
30/07/2018

Dans la continuité du programme engagé pour la restauration des registres d'Etat Civil anciens, le Conseil Municipal décide :

- De faire procéder à la restauration de deux registres de Naissances de 1933-1942 et 1943-1953 et un registre de mariages de 1903-1912,
- Confie les travaux à l'entreprise « La Reliure du Limousin » 19360 MALEMORT SUR CORREZE, pour un coût global de 1 664.95 € HT.
- Définit le plan de financement suivant :

Département de l'Indre 20 % :	332,99 €
Fonds propres commune 80 % :	1 331.96 €
- Sollicite l'aide financière du Département de l'Indre à hauteur de 20 % du montant de la dépense.

N° 03/07/2018 - Demande subvention au Département de l'Indre dans le cadre du FAR.

Reçu en
Préfecture le
10/08/2018

Lors de précédentes décisions, le Conseil Municipal a accepté la réalisation de différents projets ayant pour finalité la mise en valeur, la découverte et la sécurisation du bourg.

Ces projets comprennent :

1. L'installation de caméras de vidéo-protection sur différents points de la commune ayant pour objectif la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, la prévention de la délinquance et le renforcement de la sécurité.
2. La Création d'un circuit découverte permettant de connaître l'histoire de différents lieux symboliques, le patrimoine religieux, architectural, industriel et naturel de la commune.

3. L'aménagement d'un réseau d'éclairage public, chemin des Vignes, afin d'assurer la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire propose de présenter l'ensemble de ces projets au Département de L'Indre afin d'obtenir une aide financière au titre du FAR (Fonds d'Action Rurale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une aide financière du Département de L'Indre au titre du FAR pour les projets suivants, totalisant une dépense de 63 844 € HT :
 - Installation de caméras de vidéoprotection pour un montant de 36 245 € HT,
 - Création d'un circuit découverte s'élevant à la somme de 13 342 € HT
 - Aménagement d'un réseau d'éclairage public « Chemin des Vignes » évalué à 14 257 €.
- Etablit le plan de financement suivant :

Département de l'Indre (40 %) :	25 538 €
Fonds propres de la commune (60 %) :	38 306 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

N° 04/07/2018 - Durée d'amortissement des turbines de la station d'épuration.

Reçu en
Préfecture le
30/07/2018

Le Conseil Municipal fixe à **25 ans** la durée d'amortissement de deux turbines fixes du bassin d'aération la station d'épuration, fournies et installées par l'entreprise MARTEAU Agence de CHATILLON SUR INDRE 36700, en remplacement de celles devenues obsolètes, pour un montant de **27 715 € HT**. (Cette durée d'amortissement est retenue pour s'harmoniser avec le solde du montant restant à amortir sur les travaux de réhabilitation de la station d'épuration dont l'amortissement avait été fixé à 30 années à compter de 2014).

N° 05/07/2018 - Séjour scolaire année 2018/2019 – attribution d'une aide financière.

Reçu en
Préfecture le
30/07/2018

Le Maire donne connaissance d'un courrier de Madame Marion Motteu enseignante à l'école primaire F. Chopin sollicitant une participation financière de la commune pour un séjour de 4 jours en classe découverte de la biodiversité végétale, organisé en octobre ou novembre 2018 au CPIE Brenne-Berry à AZAY LE FERRON en faveur des élèves de CE2/CM1/CM2.

Le coût prévisionnel serait de 5 940 € pour un effectif de 22 élèves, soit 270 € par enfant. Il est possible que l'AFEL (Association Fête de l'Ecole) participe financièrement au coût du séjour, mais le montant n'est à ce jour pas connu. Mme Motteu ajoute que les parents soutiennent ce projet, mais qu'il représente une charge importante pour beaucoup de familles notamment pour les fratries se retrouvant au sein de cette classe comprenant trois niveaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et une abstention, décide d'attribuer une subvention pour chaque enfant participant au séjour qui sera égale à 50 % du montant restant à la charge des familles. Pour les fratries la participation pour le second et éventuellement le troisième enfant sera égale à 1,5 fois le montant accordé au 1^{er} enfant.

Cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget communal et versée à l'association sportive scolaire sur présentation de la facture totale du séjour, et indication du montant attribué par l'AFEL.

N° 06/07/2018 - Acquisition parcelle WZ 6 aux consorts PORTAIS.

Reçu en
Préfecture le
30/07/2018

Dans la continuité du programme d'acquisition de terrains pour la création d'un futur lotissement rue des Vignes, Monsieur le Maire rappelle qu'il était en projet, depuis plusieurs années, de faire l'acquisition de la parcelle WZ 6 les Grands Champs appartenant à M. René MARTIN décédé depuis de nombreuses années mais dont la succession pour cette parcelle n'avait jamais été régularisée.

Après exécution de toutes les formalités nécessaires, le notaire fait savoir que la régularisation des différentes successions est accomplie et que la parcelle WZ 6 appartient désormais aux consorts PORTAIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée WZ 6 « les Grands Champs » d'une superficie de 2025 m² appartenant aux consorts PORTAIS,
- Fixe le prix d'acquisition à 2,70 € le m², conformément à l'estimation du service des domaines.
- Confie la rédaction de l'acte de vente à Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire à VICQ SUR NAHON,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'acquisition et réaliser les formalités relatives à cette décision.

N° 07/07/2018 - Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay au Syndicat de la Vallée du Renon.

Reçu en
Préfecture le
30/07/2018

Dans le cadre du transfert de la compétence GeMAPI des communes aux communautés de communes à fiscalité propre, le Syndicat de la Vallée du Renon est en cours de refonte de ses statuts afin d'intégrer l'exercice de la compétence GeMAPI telle que prévue à l'article L211-7 du Code de l'Environnement en ses items 1, 2, 5 et 8, et revoit à cette occasion son périmètre d'intervention.

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est concernée au travers de la rivière du Bordelat, sur les communes de Valençay et Vicq-sur-Nahon.

Ce futur syndicat aura pour objet d'assurer la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) et l'exercera sur l'ensemble du bassin versant du Renon, hormis sur les lacs et plans d'eau qui ne sont pas aménagés sur cours d'eau.

Ainsi, les compétences du Syndicat de la vallée du Renon sont les suivantes :

- L'aménagement du bassin hydrographique du Renon ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau du bassin versant du Renon, y compris les accès à ces cours d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Lors de son conseil communautaire du 13 juin 2018, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a :

- Validé les statuts du Syndicat de la Vallée du Renon,
- Décidé d'adhérer au Syndicat de la Vallée du Renon à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la gestion du Bordelat et de ses affluents,
- Décidé de transférer au syndicat la compétence GeMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement par les items 1, 2, 5 et 8.

Il convient désormais à la commune de statuer sur l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au Syndicat de la Vallée du Renon.

Vu la Directive 20/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE : Directive Cadre sur l'eau),

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.211-1, L.211-7 et L.215-4 à L.215-18,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 152-0001 du 1^{er} juin 2013 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Valençay et de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé,

Vu les arrêtés préfectoraux successifs notamment celui en date du 8 décembre 2017 portant extension des compétences et modifiant les statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu la délibération n°2018/90 du 13 juin 2018 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay portant approbation des statuts du Syndicat de la Vallée du Renon et adhésion,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **Approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au Syndicat de la Vallée du Renon,
- ✓ **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

N° 08/07/2018 – Acquisition matériel pour équipement cabinet dentaire.

La liste du matériel n'étant pas encore définie, la décision est reportée à la prochaine séance.

N° 09/07/2018 – Contrat de crédit-bail pour location-vente des équipements du cabinet.

Le montant de l'ensemble du matériel à acquérir n'étant pas encore déterminé, la décision est reportée à la prochaine séance.

N° 10/07/2018 – Recrutement agent sur poste adjoint technique.

Monsieur le Maire rappelle que Mme MONTIS Claudine a été recrutée en contrat de droit public pour une année à compter du 1^{er} septembre 2018 en remplacement d'agents indisponibles.

Son contrat arrive à échéance le 31/08/2018. Monsieur le Maire précise que le poste d'adjoint technique de 80 heures mensuelles est actuellement vacant depuis le départ en retraite de Mme Claudine DHUMEAUX au 1^{er} avril 2018.

En conséquence, Mme Claudine MONTIS sera nommée stagiaire sur le poste d'adjoint technique territorial d'une durée mensuelle de 80 heures à compter du 1^{er} septembre 2018.

N° 11/07/2018 – Rénovation du restaurant « Le Cheval Blanc » Demande de subvention FISAC.

Monsieur LE NAHENEK n'ayant pas encore fourni le détail des estimations réparti entre l'hôtel, le restaurant et les travaux d'accessibilité, la décision sera reportée à la prochaine séance.

N° 12/07/2018 – Installation d'un dentiste – prise en charge temporaire des loyers du logement familial.

Reçu en
Préfecture le
27/07/2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Luçay le Mâle est classée par l'Agence Régionale de Santé en zone prioritaire pour l'attribution d'aides à l'installation de professionnels de santé.

Il expose qu'après maints efforts pour recruter des professionnels de santé, il s'avère qu'un dentiste roumain Monsieur BAESCU Nicolae accepterait de s'installer dans la maison médicale.

Il précise que Monsieur BAESCU Nicolae débute sa carrière et ne dispose d'aucune trésorerie.

Monsieur le Maire souhaitant accueillir ce professionnel de santé dans les meilleures conditions possibles, propose la prise en charge, par la collectivité, du loyer de son habitation principale et familiale pendant une période d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant la démographie médicale de la commune de LUCAY LE MALE,
- Considérant les possibilités d'interventions des collectivités territoriales pour favoriser l'installation des professionnels de santé,
- Considérant la volonté de la municipalité de structurer et diversifier l'offre de soins sur le territoire de la commune et ses environs,
 - Accepte la prise en charge du loyer de l'habitation principale et familiale du Docteur BAESCU Nicolae, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} août 2018 jusqu'au 31 juillet 2019,
 - Pour ce faire, décide de louer une maison d'habitation sise 4bis rue Blanche – Chaudbuisson 36360 LUCAY LE MALE, appartenant à Monsieur Jean-Pierre GARNIER,
 - Accepte le montant du loyer mensuel fixé à 430 € hors charges, sachant que les charges (eau, électricité, taxes diverses...) seront réglées par Monsieur BAESCU,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N° 13 /07/2018 - Installation éclairage public « chemin des Vignes ».

Reçu en
Préfecture le
30/07/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le « Chemin des Vignes » n'est pas équipé en éclairage public ce qui rend son utilisation dangereuse pour les piétons ou les cyclistes en période hivernale.

Il présente le devis proposé par l'entreprise CITEOS pour la mise en place du réseau d'éclairage, s'élevant à la somme de 14 257,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la réalisation des travaux d'installation du réseau d'éclairage public dans « la rue des Vignes » et retient le devis établi par l'entreprise CITEOS pour un montant de 14 257,00 € HT.

N° 14/07/2018 – Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Reçu en
Préfecture le
31/07/2018

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 100 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers en compensation des frais d'organisation de la retransmission du match de la finale de la coupe du Monde de Football, en date du 15 juillet 2018 dans la salle des fêtes.

Ce montant sera prélevé sur l'article 6574 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 10.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance du 19 juillet 2018.

N° 01/07/2018	<i>Schéma directeur d'assainissement.</i>
N° 02/07/2018	<i>Restauration de registres d'Etat Civil – demande subvention auprès du Département de l'Indre.</i>
N° 03/07/2018	<i>Demande subvention au Département de l'Indre dans le cadre du FAR</i>
N° 04/07/2018	<i>Durée d'amortissement des turbines de la station d'épuration.</i>
N° 05/07/2018	<i>Séjour scolaire année 2018/2019 – attribution d'une aide financière.</i>
N° 06/07/2018	<i>Acquisition parcelle WZ 6 aux conjoints PORTAIS.</i>
N° 07/07/2018	<i>Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay au Syndicat de la Vallée du Renon.</i>
N° 08/07/2018	<i>Acquisition matériel pour équipement cabinet dentaire. (reporté)</i>
N° 09/07/2018	<i>Contrat de crédit-bail pour location-vente des équipements du cabinet. (reporté)</i>
N° 10/07/2018	<i>Recrutement agent sur poste adjoint technique.</i>
N° 11/07/2018	<i>Rénovation du restaurant « Le Cheval Blanc » Demande de subvention FISAC. (reporté)</i>
N° 12/07/2018	<i>Installation d'un dentiste – prise en charge temporaire des loyers du logement familial.</i>
N° 13 /07/2018	<i>Installation éclairage public « chemin des Vignes ».</i>
N° 14/07/2018	<i>Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers</i>